

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES**

N° registre 2021-015

THEME : DECISIONS BUDGETAIRES – Numéro 7-1

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 12
Date de la convocation
26 MARS 2021
Date d'affichage
26 MARS 2021

Séance du 1^{er} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 030-213000466-20210401-D2021015-DE

L'an deux mil vingt et un et le 1^{er} avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,

Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES**
N° registre 2021-016
THEME : DECISIONS BUDGETAIRES – Numéro 7-1

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 11
Date de la convocation
26 MARS 2021
Date d'affichage
26 MARS 2021

Séance du 1^{er} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 030-213000466-20210412-D2021016-DE

L'an deux mil vingt et un et le 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,

Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF M14 - 2020

La Présidence de la réunion est assurée par Didier CARNOD, Adjoint.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par Monsieur le Maire accompagné du compte de gestion du Receveur.

Considérant que Monsieur Jean-Jacques VIDAL, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances du budget principal en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2020, propose de livrer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPOTES	0	303 668,23	0	331 567,94	0	635 236,17
OPERATIONS EXERCICE	329 953,74	527 408,59	586 119,77	351 454,39	916 073,51	878 862,98
TOTAUX	329 953,74	831 076,82	586 119,77	683 022,33	916 073,51	1 514 099,15
RESULTAT DE CLOTURE		501 123,08		96 902,56		598 025,64

Les restes à réaliser s'élèvent à 174 951 € en dépenses d'investissement faisant ressortir un besoin de financement de 78 048,44 €.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et vote l'approbation du compte administratif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le 1er Adjoint,
Didier CARNOD

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES
N° registre 2021-017
THEME : DECISIONS BUDGETAIRES – Numéro 7-1**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 12
Date de la convocation
26 MARS 2021
Date d'affichage
26 MARS 2021

Séance du 1^{er} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 030-213000466-20210401-D2021017-DE

L'an deux mil vingt et un et le 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,
Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRINCIPAL - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

- 1) Considérant l'approbation du compte administratif dont rappel des résultats ci-dessous

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES	0	303 668,23	0	331 567,94	0	635 236,17
OPERATIONS EXERCICE	329 953,74	527 408,59	586 119,77	351 454,39	916 073,51	878 862,98
TOTAUX	329 953,74	831 076,82	586 119,77	683 022,33	916 073,51	1 514 099,15
RESULTAT DE CLOTURE		501 123,08		96 902,56		598 025,64

- 2) Considérant le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement:

Besoin financement section investissement
Excédent financement section investissement	96 902,56

- 3) Restes à réaliser en section d'investissement:

Restes à réaliser	DEPENSES	174 951,00
	RECETTES	
	Besoin financement RAR	174 951,00
	Excédent Financement RAR	////////////////////

Après prise en compte des restes à réaliser, considérant le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement:

Excédent financement	0
Besoin financement	78 048,44

- 4) Considérant l'excédent de fonctionnement de + 501 123,08 €

- 5) décide d'affecter la somme de

Au compte 1068 Investissement 78 048,44 €
Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 423 074,64 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES
N° registre 2021-018**

THEME : FISCALITE - Numéro 7-2

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 12
Date de la convocation
26 Mars 2021
Date d'affichage
26 Mars 2021

Séance du 1^{er} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 030-213000466-20210401-D2021018-DE

L'an deux mil vingt et un et le 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,

Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du taux des 2 taxes (FB-FNB)

Monsieur le Maire rappelle la suppression de la taxe d'habitation. Celle-ci est compensée par la part départementale sur la taxe foncière sur le Bati (TFB).

Puis il présente l'état 1259, état de notification des taux d'imposition pour 2021 et propose au conseil municipal de voter le taux des deux taxes : taxe foncière sur le Bati et Taxe foncière sur le Non Bati.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des 2 taxes à leur valeur de 2020 comme suit :

- **FONCIER BATI : 13.58 % part communal + 24,65 %part départemental
soit un taux global de 38,23 %**
- **FONCIER NON BATI : 52.28 %**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL



EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES
N° registre 2021-019
THEME : DECISIONS BUDGETAIRES – Numéro 7-1

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 12
Date de la convocation
26 MARS 2021
Date d'affichage
26 MARS 2021

Séance du 1^{er} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 030-213000466-20210401-D2021019-BF

L'an deux mil vingt et un et le 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,

Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de 2021 dont :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 805 915 euros.
- Les dépenses et les recettes d'investissement avec reprise des restes à réaliser s'équilibrent à 1 194 631 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de 2021 ainsi présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL



EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES

N° registre 2021-020

THEME : SUBVENTIONS – Numéro 7-5

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 12
Date de la convocation
26 MARS 2021
Date d'affichage
26 MARS 2021

Séance du 1^{er} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID : 030-213000466-20210401-D2021020-DE

L'an deux mil vingt et un et le 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier,
M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,

Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution de subvention aux associations Boucoirannaises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer comme suit des subventions aux associations Boucoirannaises :

Dénomination association	MONTANT subvention octroyée en €
Les Jeunes de Jadis	500 €
La Boule Boucoirannaise	500 €
L'Association des Parents d'Elèves- Les Amis de l'Ecole laïque	500 €
L'école – Association sportive et culturelle	1 200 €
Lavol Haut en Couleurs	500 €
Les chats de la Tour	500 €

Le paiement ne sera effectué que sur dépôt en mairie d'un dossier de demande complet, constitué :

- D'un courrier de demande de subvention
- D'une photocopie de l'attestation d'assurance
- Du compte rendu de l'assemblée générale annuelle
- Du bilan financier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Jacques VIDAL

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES**

N° registre 2021-021

THEME : SUBVENTIONS – Numéro 7-5

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 12
Date de la convocation
26 MARS 2021
Date d'affichage
26 MARS 2021

Séance du 1^{er} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID : 030-213000466-20210401-D2021021-DE

L'an deux mil vingt et un et le 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier,
M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,

Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention à l'école Louise MICHEL de BOUCOIRAN et NOZIERES

L'équipe enseignante sollicite une aide financière afin de pouvoir rémunérer Monsieur Claude PISANESCHI, artiste agréé par l'Education Nationale, qui doit intervenir en musique et danse pour 6 séances. Cette prestation s'élève à 2 380 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 1 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 1 200 euros à l'OCCE de Boucoiran.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



Jean-Jacques VIDAL

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN
ET NOZIERES
N° registre 2021-022
THEME : URBANISME
Numéro 2-1**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 12
Date de la convocation
26 MARS 2021
Date d'affichage
26 MARS 2021

Séance du 1er AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le
ID : 030-213000466-20210401-D2021022-DE

L'an deux mil vingt et un et le 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,
Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : TRANSFERT du PLU vers la communauté d'agglomération ALES AGGLO

Vu l'article 136 de la loi n° 204-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 et notamment son article 7 reportant la date butoir de mise en œuvre du mécanisme de transfert de plein droit de la compétence PLU des communes aux EPCI du 1^{ER} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2021 ;

Vu le Code Général de Collectivité Territoriale et notamment ses articles L 5214-16, L 5214-23-1 et L 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-12-18-B3-001 du 18 décembre 2018 constatant les compétences de la Communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la délibération n°2020-049 du Conseil Municipal de Boucoiran et Nozières du 27 Novembre 2020 s'opposant au transfert de la compétence PLU ;

Considérant que ce transfert de compétence, s'il était effectif, obligerait les communes à renoncer à la gestion du plan local d'urbanisme avec lequel elles gèrent l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés ;

Considérant que les communes doivent conserver la compétence essentielle « urbanisme », afin de rester maîtres de la gestion et du développement de leurs territoires en toute responsabilité ;

Considérant que les dispositifs et les procédures actuellement en vigueur (SCOT, PLH, Schémas directeurs) permettent déjà une nécessaire coordination des politiques d'urbanisme au niveau de l'agglomération ;

Considérant que si le Conseil Municipal est favorable à une coopération volontaire dans l'ensemble des domaines de compétences, il s'oppose fermement à tout transfert qui aurait un caractère obligatoire ;

Considérant que le report du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021 de la date butoir nécessite de délibérer de nouveau sur ce sujet,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL de Boucoiran-et-Nozières

Par 12 voix contre le transfert et 0 voix pour le transfert

Exprime sa ferme opposition au transfert automatique de la compétence relative à la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, à la Communautés d'agglomération « Alès Agglomération » ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Jean-Jacques VIDAL
Maire de Boucoiran et Nozières
(Gard)

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES
N° registre 2021-023**

THEME : MARCHES PUBLICS - Numéro 1-1

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 12
Date de la convocation
26 MARS 2021
Date d'affichage
26 MARS 2021

Séance du 1^{ER} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID : 030-213000466-20210401-D2021023-DE

L'an deux mil vingt et un et le 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, M. CARNOD Didier, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, Mme PROISY DENOZI Christel, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. FRANCESCHINI Didier, M. ROUSSEL Romain,

Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance

OBJET : Travaux de sécurisation « cheminement piéton et chaussée du croisement rue de la plaine/rue Victor Hugo jusqu'au 66 rue de la plaine » : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux de sécurisation de la traversée de Boucoiran initialement prévu. Il serait opportun dans la continuité de ces travaux, d'aménager un cheminement piéton et la chaussée au croisement Rue de la plaine et Rue Victor Hugo.

Des devis ont été demandés à trois entreprises qui ont fait une offre :

Nom et coordonnées entreprises	Montant offre globale en € HT
GUIRAUD - ALES	99 845,00 €
LAUTIER MOUSSAC - MOUSSAC	93 270,00 €
MICHEL TP - BAGARD	101 270,00 €

Les propositions sont faites selon un bordereau de prix, le classement des offres s'est fait selon le critère du moins-disant, le classement des offres est le suivant :

ENTREPRISES	Classement
GUIRAUD	2
LAUTIER MOUSSAC	1
MICHEL TP	3

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise LAUTIER MOUSSAC et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis de commande des travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



 Jean-Jacques VIDAL